



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

DGAS / DPMISP Une Assemblée Générale constructive !

C'est nombreux que les professionnels de la DPMISP – tous services et professionnels confondus – se sont retrouvés à cette AG de rentrée 2024 afin d'évoquer divers points de revendications. Dans un premier temps cette rencontre a permis d'échanger sur les difficultés de différents services, PMI notamment, en terme d'effectifs, de problématiques de recrutement (médecins, infirmiers, etc.), de précarisation des personnels, de l'emploi plus que courant des vacataires. Les conséquences de la politique de recrutement sur la qualité du service rendu sont évidentes.

Ainsi, les personnels présents ont pu faire part de l'abandon de certaines missions du fait d'un nombre trop importants de postes vacants, du report sur le personnel présent du travail des postes non pourvus, de la perte de sens et de continuité dans l'accompagnement proposé aux familles et aux enfants et d'un épuisement des personnels qui doivent redoubler d'engagement pour poursuivre leurs missions.

Tout naturellement la discussion nous a amené à la reconnaissance de la pénibilité des métiers exercés à la DPMISP. Si nous ne pouvons que nous réjouir de la belle victoire que constitue l'acceptation par la Préfecture de nos dérogations au temps de travail, nous devons obtenir la juste homologation entre les personnels du social et ceux du médical.

L'Assemblée Générale a pu exprimer à l'occasion de cette AG le sentiment d'injustice qui prévaut depuis l'établissement des délibérations en 2022, délibérations qui n'accordaient pas la même pénibilité au personnel du social et du médical.

Nous avons convenu de pouvoir accorder à ce sujet beaucoup plus de temps lors de la prochaine Assemblée Générale afin de réfléchir et de construire ensemble le mouvement à mener pour obtenir à terme une juste égalité de traitement.

Afin d'aborder plus en détails tous les thèmes évoqués, à savoir les problématiques d'effectifs de temps de travail, de prise en charge des informations préoccupantes, la question des supervisions, nous avons décidé de consacrer une Assemblée Générale spécifique à la PMI le jeudi 1^{er} février.

**Soyons nombreux en Assemblée Générale
jeudi 1^{er} février 2024
de 14h00 à 17h00**

à l'Hôtel du Département en salle à 1123 C.

Nous aurons pris soin de déposer 3 heures d'information syndicale.

***Pour une PMI renforcée
et reconnue, poursuivons
nos échanges!***